



N° 26

L' ABLUTIEN



JANVIER 2010

Le MOT, Les VŒUX du Maire



Au cours de l'année écoulée, les décisions prises en fin d'année 2008 ont permis de sauvegarder le bureau de poste transformé en agence postale communale à compter du 1^{er} juillet 2009 et de maintenir la présence d'un médecin généraliste au sein de la commune en aménageant un cabinet médical dans un local de la mairie.

Notons que depuis début décembre, le docteur BERA exerce son activité au cabinet médical de la rue Jacques Soardi.

2009, année du vote relatif à l'adhésion à une communauté de communes.

Après une étude minutieuse des compétences exercées et des simulations financières afférentes à deux communautés de communes (Epernay-Pays de Champagne et les Deux Vallées) ,le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la cette dernière Communauté à compter du 1^{er} janvier 2010.

En raison des compétences transférées à cette collectivité, des modifications sont déjà intervenues (collecte des déchets ménagers), d'autres vont également intervenir après la mise en place du nouveau conseil communautaire.

En pages 7 et 8, je retrace l'historique de ce dossier et définis les statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

2009, année de mise en service de l'Espace Sportif dont l'occupation a été un succès immédiat ce qui démontre l'utilité et la nécessité d'un tel équipement dans une commune rurale de 1502 habitants, dernier chiffre du recensement au 1^{er} janvier 2010.

Je peux vous assurer la satisfaction et le plaisir ressentis par les utilisateurs mais aussi par les spectateurs, notamment lors des séances au cours desquelles évoluent les scolaires.

2009 a donc été une année importante pour l'avenir de la gestion de la commune.

2010 va être le début de l'adaptation à une gestion communale et communautaire qui va entraîner des conséquences financières que le Conseil Municipal devra maîtriser en tenant

compte de la réforme annoncée des collectivités territoriales et principalement de la suppression de la taxe professionnelle dont la compensation par l'Etat n'est pas assurée pour l'éternité.

Cependant, les investissements **communaux** les plus importants du point de vue financier ont été réalisés, ce qui devrait permettre d'accentuer au cours des prochains mois et années, l'étude de plusieurs dossiers relatifs à l'amélioration du cadre de vie.

Sur le plan évènement, 2010, verra le passage du Tour de France dans notre commune, ce qui d'après les dires des plus anciens habitants, n'a jamais eu lieu à Saint Martin d'Ablois.

En remerciant vivement tous les acteurs de la vie locale, je vous adresse mes vœux de bonheur, santé et prospérité.



Le COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Principales dépenses et recettes **réelles** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

La SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- * Charges à caractère général = 313.300,62 €, soit 37,75%
 - dont: Prestations de services : 122.902,45 € (ordures ménagères :115.454,73 €)
 - Entretien de voies et réseaux : 35.221,60 €.
 - Eclairage public et chauffage: 35.406,00 €.
- * Charges de personnel = 184.871,45 €, soit 22,28 %(non compris le personnel des écoles et des cantines).
- * Autres charges de gestion courante : 296.449,77 €, soit 35,72 %
 - dont : Participation versée au Syndicat Scolaire :203.118,13 €
- * Charges financières = 34.738,15 € (intérêts des emprunts).

RECETTES :

- * Produits des services du domaine = 12.690,46 € :
 - dont : Location chasse : 8990,45 €.
- * Impôts et Taxes = 558.560,23 €
- * Dotations de l'Etat et participations = 292.994,60 €
- * Autres produits de gestion courante = 61.662,47 € :
 - locations des immeubles : 35.906,82 €
 - revenus des déchets ménagers (carton, journaux, boîtes conserves, etc...) : 25.755,65 €

La SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- * Remboursements d'emprunts = 96.147,71 €
- * Dépenses d'équipement = 1.350.945,13 €, dont :
 - Halle des Sports : 921.645,96 €, Voirie Chemin de la Gare : 179.617,97 €,
 - Acquisition Bâtiment Poste : 111.000 €, Réserve incendie : 55.382,34 €

RECETTES :

- * Subventions = 392.063,90 €
- * Emprunts = 260.000,00 €

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2009

La SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES prévues :

- * Charges à caractère général = 570.839 € : frais de chauffage, éclairage public, primes d'assurances, ordures ménagères, entretien des bâtiments, voies et réseaux, etc
- * Charges de personnel = 158.140 € : salaires et charges sociales du personnel du secrétariat et de la voirie.
- * Autres charges de gestion courante = 310.036 € : participation de la commune au Syndicat Scolaire : 223.110,20 €, subventions aux associations, etc.....
- * Charges financières = 53210 € : intérêts des emprunts.
- * Virement à la section d'investissement = 101.786 €

RECETTES prévues :

- * Produits des services = 12.455 € : location chasse, etc ...
- * Impôts et taxes = 579.968 € : impôts locaux, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc..
- * Dotations et participations = 290.393 € : dotations de l'Etat.
- * Autres produits de gestion courante = 52.000 € : location des immeubles, revenus des déchets ménagers.
- * A ces recettes est ajouté l'excédent antérieur soit : 258.195 €.

La SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursements d'emprunts = 321.809 € (dont remboursement emprunt T.V.A, halle des sports, soit : 191.647,99 €.
Dépenses d'équipement = 25.411 €)

Avenir taxi
06 28 79 91 20

TOUS DÉPLACEMENTS
- Professionnels, Privés
- Transport malades assis conventionné
(N° 51 2 59242 9)

TAXI COLIS & Documents
- Banques
- Administratifs
- Privés

Commune de stationnement: Mareuil-le-Port
Siège social: Saint-Martin d'Ablis

ETAT CIVIL 2009

Naissances :

STOPARZYCK Julien
Né le 19 Janvier 2009

De STOPARZYCK Laurent et CHAMBENOIT Delphine
42 rue du Tortillard

LASNIER-DERAEDT Alice
Née le 20 Janvier 2009

De DERAEDT Daniel et LASNIER Corinne
3 rue des Remparts du Nord

MAZURE Tania
Née le 24 Janvier 2009

De MAZURE Kévin et PLANTEBLAT Emilie
Pavillon Grand'Fosse

LAMOTTE Aaron
Né le 24 Mars 2009

De LAMOTTE Nicolas et LÉVÊQUE Angeline
6 route de Mont Bayen

HUBER Quentin
Né le 02 Avril 2009

De HUBER Michel et SODEZ Isabelle
16 rue Marcel Soyeux

FAGNON Cléo
Née le 04 Avril 2009

De FAGNON Elvis et VANDENBERG Fanny
61 rue Julien Ducos

DROPSY Cyril
Né le 22 Mai 2009

De DROPSY Charles et CHAPLET Carole
23 place du Général de Gaulle

LEBLOND Margaux
Née le 03 Juin 2009

De LEBLOND Fabien et THEVENIN Carole
15 Hameau de Mont Bayen

DOUCET Maély
Née le 30 Mai 2009

De DOUCET Laurent et GONZALEZ
7 route de Vertus

BESNARD Baptiste
Né le 15 Juillet 2009

De BESNARD Patrice et BLIN Muriel
1 rue Nicolas Lelouvier

DIOUY Enzo
Né le 03 Août 2009

De DIOUY Damien et GRAVIER Sarah
9 rue du Moulin Bleu

SELLIER Ethan (1^{er} Jumeau)
Né le 01 Septembre 2009

De SELLIER Yves et PARMENTIER Nathalie
118 rue Julien Ducos

SELLIER Lilian (2^{ème} Jumeau)
Né le 01 Septembre 2009

De SELLIER Yves et PARMENTIER Nathalie
118 rue Julien Ducos

JACQUOT Lylou
Née le 29 Septembre 2009

De JACQUOT Stéphane et WALLE Ophélie
45 rue Julien Ducos

Mariages :

Nicolas LEFEBVRE et Catherine SIMON, le 23 Mai 2009
Christophe LEULIER et Laura BRANDS, le 4 Juillet 2009
Jean-Marie LABREUR et Patricia THOMAS, le 25 Juillet 2009
Laurent LASNE et Aurélie BAUR, le 17 Octobre 2009
Jean-Pierre LOUIS et Muriel MINET, le 5 Décembre 2009

Décès :

Mr THOMAS André, le 5 Février 2009 (Transcription)
Mr CELLIER Louis, le 16 Février 2009 (Transcription)
Mme ROSAY veuve GRONGNET Ginette, le 24 Février 2009
Mme BARDYN veuve BOOT Renée, le 1^{er} Mars 2009 (Transcription)
Mme PANTO épouse MIRBELLE Madeleine, le 23 Mars 2009
Mme SOHIER veuve TESTULAT Ginette, le 23 Mars 2009 (Transcription)
Mr TONNELIER René, le 30 Mars 2009 (Transcription)
Mme VINSKI épouse MAINGUET Maria, le 20 Mai 2009 (Transcription)
Mr DURANTEL Pierre, le 02 Juin 2009
Mme JARRY divorcée TESSIER Marie, le 17 Juin 2009 (Transcription)
Mme LAPIERRE veuve AUBERTIN Léonce, le 25 Juillet 2009
Mme MÉRAT épouse PILON Raymonde, le 08 Septembre 2009 (Transcription)
Mme MARTIN veuve ROUX Marguerite, le 17 Septembre 2009
Mme GUILLAUME veuve BODSON Annette, le 21 Septembre 2009
Mme CENS veuve RUELLE Eliane, le 27 Septembre 2009
Mr RIGOLOTT Lucien, le 22 Septembre 2009 (Transcription)
Mme REMION veuve ADAM Micheline, le 06 Octobre 2009
Mme MARC veuve FOURNIER Renée, le 28 Octobre 2009
Mr COLLARD René, le 22 Novembre 2009
Mr GATELLIER Ernest, le 1^{er} Décembre 2009 (Transcription)
Mme GEORGES veuve GOURDIN Joséphine, le 11 Décembre 2009
Mr BERGER Robert, le 19 Décembre 2009
Mme GUIFFARD veuve POTEL Marie, le 28 Décembre 2009

Vival
by Casino

03.26.51.79.63

64 rue Julien DUCOS
St Martin d'Ablois

Vival
Alimentation
Générale

Rôtisserie
Livraison à domicile

L'ADHESION à la COMMUNAUTE de COMMUNES des DEUX VALLEES

Le calendrier actuel de la réforme des collectivités territoriales prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité au 31 décembre 2013. Cependant, il n'est pas exclu que cette date puisse être avancée.

Si les communes isolées ne s'engagent pas à adhérer à une intercommunalité, elles seront rattachées autoritairement à une communauté de communes selon le choix du Préfet.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2010, le Conseil Général a décidé de minorer de près de moitié, le taux des subventions allouées aux communes isolées pour les projets d'intérêt local.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à une intercommunalité dès le 1^{er} janvier 2010.

L'adhésion à l'intercommunalité entraîne le transfert de groupes de compétences obligatoires, optionnels et des compétences facultatives. Les compétences transférées sont exercées exclusivement par la communauté de communes. Les décisions finales relatives aux compétences transférées ne sont donc pas prises par le Conseil Municipal de chaque commune membre mais par les conseillers communautaires élus au sein des conseils municipaux.

Les principales ressources fiscales des communautés de communes proviennent des taxes directes locales (taxes foncières et taxes d'habitation) et éventuellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères lorsque cette compétence est transférée à l'intercommunalité.

Après avoir examiné les différentes compétences exercées et les incidences financières selon l'adhésion à la Communauté de Communes d'Epernay – Pays de Champagne ou à la Communauté de Communes des Deux Vallées, le Conseil Municipal, à l'issue d'un vote à bulletin secret au cours de la séance du 24 juin 2009, a donc décidé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2010 à la C.C. des Deux Vallées (14 voix), 1 voix pour la C.C. Epernay- Pays de Champagne.

La délibération afférente à cette décision a immédiatement été transmise après visa de la Sous-Préfecture à Madame la Présidente de la C.C. des Deux Vallées.

Le Conseil communautaire de la C.C. des Deux Vallées a accepté la demande d'adhésion présentée par le Conseil Municipal de Saint Martin d'Ablois.

Ensuite, les Conseils Municipaux de chaque commune membre ont délibéré et à la majorité qualifiée (six communes pour, une commune contre) ladite demande a été acceptée.

Enfin, par arrêté du 10 décembre 2009, le Sous-Préfet d'Epernay a autorisé la commune de Saint Martin d'Ablois à adhérer à la Communauté de Communes des Deux Vallées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Communes membres de la C.C des Deux Vallées :

Boursault, Cormoyeux, Damery, Fleury la Rivière, Romery, Saint Martin d'Ablois, Vauciennes et Venteuil.

Siège de la C.C. des Deux Vallées : Avenue de Paris, La Chaussée de Damery,
51480 Vauciennes.

Présidente : Madame Thérèse LEBRUN

COMPETENCES EXERCEES par la C.C. des Deux Vallées :

Aménagement de l'espace :

Schéma de cohérence territoriale (Scoter) et Charte de Pays.

Actions de développement économique et touristique.

Protection et mise en valeur de l'environnement :

Gestion du service assainissement : eaux usées et eaux pluviales (est exclue : l'hydraulique des versants viticoles et des zones agricoles)

Collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés.

Politique du logement et du cadre de vie :

Logement : suivi et révision du programme local d'habitat et étude de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat Ouest Pays d'Epernay (O.P.A.H).

Eclairage public.

Création, Aménagement et Entretien de la Voirie :

Travaux d'enduisages .

Réalisation de programmes de travaux neufs et de remise en état sur les voiries communales inscrites au tableau vert.

Lutte contre l'incendie :

Prise en charge du contingent départemental d'incendie.

Remboursement de l'emprunt contracté par le SYMCOPA pour la construction du Centre de secours d'Epernay.

Dépenses de fournitures et des équipements du centre de première intervention, l'achat et l'entretien des véhicules.



C
o
n
f
i
s
e
r
i
e

Boulangerie - Pâtisserie

S
l
a
c
e
s

Isabelle et Dominique Rioblanc

15, Place Général de Gaulle
Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 94 30

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Industriel & Bâtiment



FRÉDÉRIC
FORGET

 03 26 59 98 88

12, rue des Lambourgs
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS

LAURENCE
Coiffure

SALON MIXTE

*Sur rendez-vous pour dames
Sans rendez-vous pour hommes*

78, rue Julien Ducos
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51



LIEBART
METALLERIE

Serrurerie, métallerie,

Mécano soudure,

Réparation de machines agricoles

Grilles, Portails, Clôtures

Tél. : 03 26 59 92 97 - Fax : 03 26 59 98 94

Dominique LIÉBART

14, rue des Meulières

51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS



METELEC

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Yan METEYER

yan-meteyer@wanadoo.fr

TOUS TRAVAUX

Professionnels et Particuliers

Tél. : 03 26 56 32 54

06 70 60 10 13

Fax : 03 26 55 66 67

19, rue Violaine
Saint-Martin-d'Ablois



Auberge du Sourdon

"LES TROIS MEULES"

66, rue Julien Ducos - 51530 St-MARTIN D'ABLOIS

Tél. : 03 26 59 90 22

RESTAURANT - BAR - TRAITEUR - PLATS A EMPORTER

Facilité de Parking

Le restaurant est ouvert tous les midis (le soir sur réservation groupe minimum 10 personnes)

Fermé le dimanche soir et le lundi

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.



Au revoir, Geneviève,
Bienvenue, Sabrina et Sandrine.

Après 14 années de « postière » au bureau de Saint Martin d'Ablois, suite aux nouvelles orientations de La Poste, Geneviève a été mutée.

En présence des membres du Conseil Municipal, le Maire a souligné les qualités professionnelles dont a fait preuve Geneviève au cours de ces quatorze années passées au service des Ablutiens et des habitants des communes environnantes.

Puis, Jackie BARROIS a renouvelé ses remerciements au Conseil Municipal pour avoir assuré le maintien en milieu rural d'un service apprécié par les utilisateurs.

Au revoir Geneviève, bienvenue à Sabrina et Sandrine qui ne dépendent pas de La Poste mais font partie du personnel de la commune et assurent l'accueil :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi de 9 heures à 12 heures
Vendredi de 14 heures à 17 heures.



Vente de fleurs par
l'ADMR
Présidente : Marie-Noëlle
SANJAIME



Club Dessin-Peinture
Présidente : Elisabeth
MARQUES



Visite de la Présidente
de l'Etoile Européenne
du dévouement civil et
militaire
Ahn DAO TRAXEL



Spectacle de
l'Association des
Parents d'Elèves
Présidente : Christelle
KLEIN



Visite de la forêt communale
par le Conseil Municipal,
organisée par Xavier
MESLAT ,
Responsable de la
Commission des Bois



Les Anciens Combattants
aux Bisons de
MUCHEDENT (Seine
Maritime)
Président : Bernard
JOFFRE



Organisateurs et
finalistes du tournoi
Jeunes
Président : Jean Luc
POCHET



Fête Nationale : la
Rondelle
Commission Municipale
des Fêtes
Responsable : Claudette
JOFFRE



Centre Aéré organisé
par l'A.F.R
Présidente : Christine
GREGOIRE



Gymnastique Adultes,
ASLA
Président : Jean Pierre
ERARD



Danse Modern'Jazz pour
Enfants de 8 à 11 ans
ASLA



Union Sportive Football
Président : Christophe
POMMERA



Les Ecaillers
de ST Martin Jumelage
Président : Yves
DELIGNY



17 médailles pour l'équipe
de compétition du Karaté
ASLA



11 novembre
Lecture du message
ministériel
par Maxence Dumoulin e
Camille Bernard



Marché de Noël,
organisé par ABCD
Présidente : Christiane
CLEMENT



Chemin des CRECHES
Exposition réalisée sous la
conduite de membres
du Club Loisirs et Amitiés
Président : Mathieu
BOONEN



Retour de la Chasse
dans les bois communaux
Président : Gérard
SAURON

L'ASSOCIATION des ORPAILLEURS de CHAMPAGNE

L'Association des Orpailleurs de Champagne dont le siège est à Saint Martin d'Ablois, organise au Parc du Sourdon, un trophée d'orpaillage en hommage à Gilles GAUTIER, président des Orpailleurs de la Région Est, récemment disparu.

Cette manifestation se déroulera du 14 au 16 mai 2010.

Les compétitions débuteront samedi 15, à partir de 9 heures et s'achèveront le lendemain vers 14 heures 30.

Les visiteurs pourront suivre une initiation à l'orpaillage et participer aux compétitions ouvertes aux catégories suivantes :

Hommes et femmes	:	Compétition des « Chardonnay »
Enfants (- de 16 ans)	:	Compétition des « Pinot »
Equipe de 2 (mixte)	:	Compétition des « Meunier »

Nombre de participants limité à 40.

Tarifs : Chardonnay : 15 euros

Pinot : 8 euros

Meunier : 10 euros

Inscriptions :

Par email : aocien@free.fr

Par courrier : 11 rue de la Forêt, 51530 Saint Martin d'Ablois

Plus d'informations sur : chercheurdor.canalblog.com



L'ASSOCIATION du SERVICE à DOMICILE : l'A.D.M.R

Avec l'Association ADMR AY-Vallée du CUBRY dont le siège social est à SAINT MARTIN d'ABLOIS, c'est vivre mieux chez vous, afin de vous simplifier la vie.

Depuis plus de 60 ans, l'ADMR agit au service des familles.

Ses membres bénévoles sont à votre écoute pour vous proposer les services les plus adaptés à vos besoins.

Avec l'ADMR AY-Vallée du CUBRY, se simplifier la vie devient très accessible. Vous bénéficiez d'une réduction ou crédit d'impôt de 50% des sommes versées dans la limite de 12.000 euros par an.

De plus, votre employeur peut, via le CESU prépayé, contribuer pour tout ou partie au financement de ces services.

La gamme des services ADMR est adaptée aux contraintes de la vie quotidienne :

- service à domicile tout public – ménage, repassage- garde d'enfants à domicile,
- aide aux personnes âgées – téléassistance – aide aux personnes handicapées,
- petit jardinage – livraison des repas à domicile.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas, consultez nous à l'adresse ci-après :

ADMR AY Vallée du CUBRY

3 rue de la Liberté , 51530 VINAY

TEL : 03 26 53 16 97 - FAX : 03 26 59 29 58

Email : admr.vallée.du.cubry@wanadoo.fr

LE FOUR À MARIO

**Pizza cuite au feu de bois
dans votre village
de 18 h à 21 h**

*Tous les Jeudis soirs
(près de la fleuriste)*

Tél. : 06 86 52 97 64

Au Jardin du Gourdon

Fleuriste

Toutes Compositions Florales



25, Place du Général De Gaulle
51530 Saint-Martin d'Ablois
Tél. : 03 26 51 03 50

Grain de Beauté

**SOINS ESTHETIQUES
SOLARIUM (UVA)**

9, place du Gal de Gaulle
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS
Tél./Fax : 03 26 51 60 98



- MENUISERIE
- AGENCEMENT

SARL
Sylvain DROMARD

6, avenue Michel Destrez
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS
Tél. : 03 26 51 73 74
Fax : 03 26 57 13 50



PEINTURE - DÉCORATION

DEVIS GRATUIT

Raynald LOMBARDOT
Artisan Peintre

Tél. : 03 26 57 98 50
Port: 06 86 60 46 92

SAINT-MARTIN D'ABLOIS

PRINCIPALES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Résumées

Séance du 21 janvier 2009

***Halle des Sports.**

Les devis suivants sont acceptés :

Fourniture et pose d'extincteurs : Entreprise Haas : 1079,39 €

Réseau télécommunication : Entreprise D.R.T.P : 2641,56 €

Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement.

Suite à la présentation de l'avant-projet relatif aux travaux de construction de trottoirs, Avenue de Paris (partie Sourdon), le Conseil Municipal approuve ledit projet établi par les services de l'Équipement et sollicite une subvention de l'État dans le cadre de la répartition de la dotation globale d'équipement.

Séance du 18 février 2009

***Agence postale communale : modalités de fonctionnement.**

Le Maire propose plusieurs modalités de fonctionnement afférentes aux jours et horaires d'ouverture. Il précise qu'il ne demande pas de vote ce jour car il souhaite que chaque membre du Conseil Municipal ait le temps de réflexion nécessaire.

Séance du 19 mars 2009

***Effectif du personnel de voirie.**

Le Conseil Municipal accepte le recrutement d'un agent de voirie sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E) pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2009.

Séance du 2 avril 2009

***Effectif du personnel de voirie.**

Suite à la délibération du 19 mars 2009, le Maire propose de recruter l'agent sous contrat C.A.E à compter du 6 avril 2009 et de porter la durée hebdomadaire à 35 heures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention C.A.E.

***Halle des Sports.**

L'avenant au lot n°6 est accepté, soit 1990,70€.

***Mise en place du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la T.V.A (FCTVA).**

Le Maire expose le dispositif du plan de relance de l'économie qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services

de préfecture constateront au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 283.147 €.
- décide d'inscrire au budget de la commune 489.281 € de dépenses réelles d'équipement, soit
- une augmentation de 72,80% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à respecter les dispositions du plan de relance.

Séance du 16 avril 2009

Budget primitif 2009.

Les dépenses et recettes prévues figurent page 4.

***Impôts locaux.**

Le montant des quatre taxes relatives aux contributions directes figurant au budget primitif 2009 a été obtenu sans variation des taux appliqués depuis 2003.

Le Conseil Municipal reconduit donc les taux suivants :

Taxe d'habitation :	15,95 %	Produit attendu :	207.669 €
Foncier bâti :	26,93 %	Produit attendu :	240.673 €
Foncier non bâti :	26,93 %	Produit attendu :	31.697 €
Taxe Professionnelle :	10,33 %	Produit attendu :	49.636 €

Séance du 28 mai 2009

***Compte administratif 2008.**

Les résultats figurent page 3.

***Travaux de voirie.**

Afin de canaliser les eaux pluviales rue Ferrée et chemin du C.B.R , il est décidé de retenir le devis présenté par l'entreprise SCREG, soit 19.913,40 €.

***Association des Coteaux Sud d'Epernay.**

La subvention 2009 s'élève à 448,20 € soit 0,30 € par habitant.

***Forêt communale : Adhésion à la certification forestière P.E.F.C (programme de reconnaissance des forêts certifiées).**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels et les consommateurs concernant la qualité de gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Champagne-Ardenne .

***Agence postale communale : modalités de fonctionnement.**

Suite aux diverses modalités envisagées lors de précédentes réunions et afin d'apporter le meilleur service, les mesures suivantes sont arrêtées :

Ouverture de l'agence postale 6 jours par semaine soit 6 plages de 3 heures chacune, 5 ouvertures le matin et une ouverture l'après-midi d'où la nécessité de recruter un agent à raison de 15 heures par semaine et de modifier le contrat de l'agent du secrétariat de mairie qui effectue actuellement 25 heures 20.

Séance du 24 juin 2009.

***Demande d'adhésion à une Communauté de communes.**

Suite aux larges débats qui ont eu lieu, notamment lors de la réunion informelle du Conseil Municipal en date du 8 juin 2009,

Vu les statuts des Communautés de communes d'Epernay Pays de Champagne et des Deux Vallées et notamment leurs compétences, la répartition des sièges et leur régime fiscal,

Considérant que l'adhésion est subordonnée, d'une part, à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent également d'un délai de 3 mois,

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer à compter du 1^{er} janvier 2010, l'une des communes précitées en raison des services qu'elles développent pour répondre de façon solidaire aux besoins de la population et de la diminution du taux des subventions allouées par le Conseil Général aux communes dites isolées,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recourir au scrutin secret pour la demande d'adhésion à l'une des communautés suivantes :

- Communauté de communes d'Epernay Pays de Champagne,
- Communauté de communes des Deux Vallées,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de recourir au scrutin secret.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Suffrages exprimés : 15 répartis ainsi : C.C. Epernay Pays de Champagne : 1
C.C. des Deux Vallées : 14

Suite à ce vote, le Conseil Municipal,

- Sollicite son adhésion à la Communauté de communes des Deux Vallées à compter du 1^{er} janvier 2010,
- Approuve dans leur intégralité les statuts de la C.C. des Deux Vallées et décide de notifier cette délibération à ladite Communauté.

***Opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.).**

Le Maire expose les avancées du projet d'O.P.A.H collective pour le Nord Ouest du Pays d'Epernay Terres de Champagne, entre les six communautés de communes ci-après :

la C.C. de la Brie des Etangs, la C.C. des Coteaux de la Marne, la C.C. du Châtillonnais, la C.C. des Deux Vallées, la C.C. de la Grande Vallée de la Marne, la C.C. de la Côte des Noirs et sept communes indépendantes qui sont : Saint Martin d'Ablois, Brugny-Vaudancourt, Moussy, Vinay, Festigny, Le Breuil et Courthiézy.

Le Conseil Municipal approuve l'engagement de la commune de Saint Martin d'Ablois dans un projet d'O.P.A.H avec les collectivités voisines et la reconnaissance de la C.C. des Coteaux de la Marne comme chef de file de l'O.P.A.H.

Séance du 22 juillet 2009

***Subvention à l'Association des Familles Rurales pour l'organisation du Centre aéré.**

Une subvention de 800 euros sera versée à l'Association des Familles Rurales pour l'organisation du centre aéré 2009.

Ouverture de l'agence postale 6 jours par semaine soit 6 plages de 3 heures chacune, 5 ouvertures le matin et une ouverture l'après-midi d'où la nécessité de recruter un agent à raison de 15 heures par semaine et de modifier le contrat de l'agent du secrétariat de mairie qui effectue actuellement 25 heures 20.

Séance du 24 juin 2009.

***Demande d'adhésion à une Communauté de communes.**

Suite aux larges débats qui ont eu lieu, notamment lors de la réunion informelle du Conseil Municipal en date du 8 juin 2009,

Vu les statuts des Communautés de communes d'Epernay Pays de Champagne et des Deux Vallées et notamment leurs compétences, la répartition des sièges et leur régime fiscal,

Considérant que l'adhésion est subordonnée, d'une part, à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent également d'un délai de 3 mois,

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer à compter du 1^{er} janvier 2010, l'une des communes précitées en raison des services qu'elles développent pour répondre de façon solidaire aux besoins de la population et de la diminution du taux des subventions allouées par le Conseil Général aux communes dites isolées,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recourir au scrutin secret pour la demande d'adhésion à l'une des communautés suivantes :

- Communauté de communes d'Epernay Pays de Champagne,
- Communauté de communes des Deux Vallées,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de recourir au scrutin secret.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Suffrages exprimés : 15 répartis ainsi : C.C. Epernay Pays de Champagne : 1

C.C. des Deux Vallées : 14

Suite à ce vote, le Conseil Municipal,

- Sollicite son adhésion à la Communauté de communes des Deux Vallées à compter du 1^{er} janvier 2010,
- Approuve dans leur intégralité les statuts de la C.C. des Deux Vallées et décide de notifier cette délibération à ladite Communauté.

***Opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.).**

Le Maire expose les avancées du projet d'O.P.A.H collective pour le Nord Ouest du Pays d'Epernay Terres de Champagne, entre les six communautés de communes ci-après :

la C.C. de la Brie des Etangs, la C.C. des Coteaux de la Marne, la C.C. du Châtillonnais, la C.C. des Deux Vallées, la C.C. de la Grande Vallée de la Marne, la C.C. de la Côte des Noirs et sept communes indépendantes qui sont : Saint Martin d'Ablois, Brugny-Vaudancourt, Moussy, Vinay, Festigny, Le Breuil et Courthiézy.

Le Conseil Municipal approuve l'engagement de la commune de Saint Martin d'Ablois dans un projet d'O.P.A.H avec les collectivités voisines et la reconnaissance de la C.C. des Coteaux de la Marne comme chef de file de l'O.P.A.H.

Séance du 22 juillet 2009

***Subvention à l'Association des Familles Rurales pour l'organisation du Centre aéré.**

Une subvention de 800 euros sera versée à l'Association des Familles Rurales pour l'organisation du centre aéré 2009.

Aussi, compte tenu du caractère social de cette mesure et des conditions financières, le Maire propose de recruter deux agents sous contrat C.A.E. Passerelle à raison de 20 heures par semaine. Ces recrutements permettraient notamment de procéder à l'entretien du Parc du Sourdon et à la création d'un site internet.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches afférentes à ces embauches.

Séance du 26 novembre 2009.

***Attribution de subventions pour l'année 2009.**

Amicale des Sapeurs Pompiers :	2500 €
Union Sportive (Football) :	2300 €
Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :	1650 €
Club Loisirs et Amitiés :	950 €
Tennis Club Ablutien :	700 €
A.B.C.D :	700 €
Association des Anciens Combattants :	700€
Association Sports et Loisirs Ablutienne (ASLA) :	700 €
Saint Martin Jumelage :	700 €
Atelier Dessin et Peinture :	320 €
Association des Orpailleurs de Champagne :	200 €

***Acquisition de matériel.**

Suite à une opération de déstockage et donc à des remises importantes par le fournisseur, il est décidé de renouveler une partie des motifs d'illumination, soit trois grandes décorations et d'installer cinq tribunes roulantes à l'Espace Sportif (nouvelle dénomination de la Halle des Sports) .

Coût de ces acquisitions après remise de 1580,69 € :

Illuminations :	1788,02 €
Tribunes :	3707,60 €

***Modifications concernant le Comité des Fêtes et d'Animation Ablutien (CFFA).**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications prévues par le CFFA.

Le bureau du CFFA s'engage à relancer cette association en lui donnant un nouveau nom et d'autres objectifs : préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et historique de la commune avec les personnes intéressées et motivées pour soutenir ou participer à l'élaboration de projets relatifs audit patrimoine.

Le CFFA ayant suspendu ses activités pendant plusieurs années, aucun représentant du Conseil Municipal n'avait été désigné pour siéger au sein du bureau comme le prévoit les statuts de l'association.

Aussi, afin que l'assemblée générale du CFFA puisse se tenir conformément aux statuts, le Maire précise qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal.

Après appel aux volontaires, Messieurs Jackie BARROIS et Marcel LAUDET sont élus pour représenter le Conseil Municipal au CFFA.

Séance du 14 décembre 2009.

***Adhésion de la commune à la Communauté de Communes des Deux Vallées:Transferts des compétences: Voirie , Ordures Ménagères, Lutte contre l'Incendie,Eaux Pluviales, Assainissement.**

Le Maire expose à l'assemblée que compte tenu :

- de l'adhésion de la commune à la C.C. des Deux Vallées à compter du 1^{er} janvier 2010, suite à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2009,
- du transfert à cet établissement public de coopération intercommunale des compétences : Voirie, Ordures Ménagères, Lutte contre l'Incendie, Eaux Pluviales et Assainissement ,
- de l'article L 5211-5 III du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés des dispositions de l'article L 1321-1 et suivants », c'est-à-dire « la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire , des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences », il convient de mettre à disposition de la C.C. des Deux Vallées, les biens meubles et immeubles concernant les compétences transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens avec le Président de la C.C. des Deux Vallées.

***Adhésion de la commune à la Communauté de Communes des Deux Vallées : Retrait des Syndicats et Organismes divers.**

La C.C. des Deux Vallées se substituant à la commune de Saint Martin d'Ablois en raison des transferts des compétences concernées par l'adhésion à un Syndicat ou à un Organisme, le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2010, du retrait de la commune de Saint Martin d'Ablois des Syndicats et organismes suivants :

- Syndicat Mixte à Vocation Scolaire d'Epernay et de la Région (SY.V.O.S.E.R),
- Syndicat Mixte des Communes de Premier Appel (SY.M.C.O.P.A),
- Syndicat Mixte du Schéma de la Cohérence Territoriale d'Epernay et de sa Région (S.C.O.T.E.R.),
- Office de Tourisme d'Epernay et de la Région (O.T.E.R),
- Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région,
- Pays d'Epernay, Terres de Champagne.

***Adhésion de la commune à la Communauté de Communes des Deux Vallées : désignation des délégués de Saint Martin d'Ablois.**

Sont désignés à l'unanimité les délégués suivants :

Délégués titulaires : Messieurs Jackie BARROIS, Marcel LAUDET, Daniel NIVOIS,
Mesdames Claudette JOFFRE, Marie-Line CHARPENTIER,

Déléguée Suppléante : Madame Laurence CORNU.

***Effectif du Personnel de Voirie.**

Le contrat d'accompagnement emploi (C.A.E) de l'agent de voirie recruté le 6 avril 2009 arrivant à échéance le 5 janvier 2010 est reconduit pour la durée prévue par les textes soit 9 mois à compter du 6 janvier 2010.



ASSURANCES JACOUET

ASSURANCES TOUTES BRANCHES
CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...

1 rue Jean Valentin
parc Activités des Forges - 51200 EPERNAY
TEL. 03 26 54 38 22 - FAX. 03 26 54 61 80
e-mail : EPERNAY-PAUL-CHANDON@lesagents.gan.fr

N'hésitez pas à demander nos tarifs

produits d'entretien et matériels de nettoyage

www.dephi.fr

5, rue du Clair Marais

Z.A. des Forges

51200 EPERNAY

Tél. : 03 26 54 40 50

Fax : 03 26 55 67 81

NOUVEAU



HUSSON Electricité

Neuf et rénovation
Dépannage
VMC double flux
Antenne TNT et SAT
Aspirateur centralisé
Alarme, domotique, etc...

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements ...

Devis gratuit

03 26 52 23 80

Le CORPS des SAPEURS POMPIERS de SAINT MARTIN d'ABLOIS

39 INTERVENTIONS au cours de l'année 2009 :

Secours aux personnes	: 13
Destructions de nids d'insectes	: 7
Interventions diverses	: 7
Incendies	: 5
Inondations	: 4
Accidents sur la voie publique	: 3



UNE NOUVELLE ASSOCIATION à SAINT MARTIN D'ABLOIS

Après des années d'inactivité, le **COMITE DES FETES et D'ANIMATION ABLUTIEN C.F.A.A.** a tenu son **ASSEMBLEE GENERALE** Mardi 15 décembre 2009 à 18h30 à SAINT MARTIN ;

Plus de trente Ablutiens ont répondu présents à cette réunion, témoignant leur intérêt et leur soutien au projet du bureau sortant du C.F.A.A. : relancer l'Association en lui donnant par de nouveaux statuts :

- 1° - un nouveau nom : **ASSOCIATION NATURE & PATRIMOINE ABLUTIEN « A.N.P.A. »**
- 2° - une orientation vers d'autres objectifs :
 - préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de SAINT MARTIN
 - rassembler les personnes sensibles à ce patrimoine et motivées pour soutenir ou participer à l'élaboration de projets relatifs à ce patrimoine ;

Un large aperçu de la richesse du patrimoine de SAINT MARTIN a été présenté à l'assistance au travers d'un diaporama où fontaines, lavoirs, parc, sources et ruisseaux s'inscrivent en atouts incontournables à promouvoir et à protéger, futures étapes d'un parcours touristique dans SAINT MARTIN que l'Association souhaite mettre en place.

Les nouveaux statuts ont été approuvés à une très grande majorité des membres du C.F.A.A. et après avoir recueilli une trentaine d'adhésion, les nouveaux membres de l'A.N.P.A. ont élu leur Conseil d'Administration de 11 membres : Patrick CLOSQUINET, Philippe FEROT, Serge GAGNOUX, Nicole LAUDET, Jeanne LEROY, Bernard MARQUES, Daniel NIVOIS, Francine OUDART, Manuel et Monique THIEBAULT et Marcel LAUDET délégué du Conseil Municipal.

Les COLLECTIONS de NOEL 2009 à la Salle des Fêtes de Saint Martin d'Ablois



**Fleuriste les Jardins du
SOURDON**



**Restaurateur l'auberge
du SOURDON**



**Pâtisserie
RIOBLANC**